

Compte rendu du Comité syndical du mercredi 3 décembre 2025 à 18h30 SMIRIL

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembres à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du SMIRIL, dûment convoqué le dix-neuf novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BUB, Président.

Membres titulaires présents : M. BUB Jérôme, Mme CHAIGNE Caroline, M. DESCHANEL Thierry, M. FOURNIER MOTTET Benoit, Mme MARI Victoria, Mme RANN Josiane, M. VERD Pierre.

Membres suppléants :

Membres titulaires excusés : Mme DEHAN Nathalie (qui donne pouvoir à M. BUB Jérôme), M. THIMONET Christophe (qui donne pouvoir à M. FOURNUIER-MOTTET Benoît)

Agents présents : Damien Dumollard – Directeur

Nombre de délégués titulaires en exercice : 12

Titulaires présents : 7

Suppléants présents : 0

Procurations : 2

Membres présents ou représentés : 9

Quorum atteint : oui

Voix délibératives présentes ou représentées : 11

Date de la convocation : 19/11/2025

Délibérations présentées

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du Comité syndical du 5 novembre 2025
3. Approbation de la convention de partenariat Observatoire territorial de la biodiversité avec la commune de St-Fons
4. Engagements avec partenaires pédagogiques pour l'année scolaire 2025-2026
5. Débat d'orientation budgétaire 2026
6. Délibération sur la participation financière 2026 des membres
7. Formulation d'un avis sur le projet d'APPBHN à destination de la préfecture

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Benoît Fournier-Mottet est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu du Comité du 5 novembre 2025

Le Comité syndical valide à l'unanimité le compte-rendu du 5 novembre sans modification.

3. Approbation de la convention de partenariat Observatoire territorial de la biodiversité avec la commune de St-Fons

Le projet Observatoire territorial de la biodiversité des îles, lînes et coteaux du Rhône, retenu dans le cadre de l'appel à projets Atlas de la Biodiversité Communale et soutenu par l'Office Française de la Biodiversité (OFB), concerne neuf communes volontaires : Feyzin, Givors, Grigny-sur-Rhône, Irigny, Millery, Sérézin-du-Rhône, Saint-Fons, Ternay et Vernaison.

Parmi ces neuf communes, deux ne sont pas membres du SMIRIL qui porte et anime le projet. La convention vise à formaliser l'engagement de la commune non membre en explicitant les engagements des partenaires ainsi que les modalités financières sur le reste à charge de la commune concernant les prestations d'expertise naturaliste et de sensibilisation engagées à son bénéfice par le SMIRIL.

Le Comité syndical délibère favorablement à l'unanimité sur cette convention de partenariat.

4. Engagements avec partenaires pédagogiques pour l'année scolaire 2025-2026

Dans le cadre du programme d'éducation à la nature à destination des scolaires soutenu par l'Agence de l'eau et CNR, le SMIRIL conventionne annuellement par Convention Annuelle d'Objectifs avec certaines associations d'éducation à l'environnement et avec d'autres opérateurs du territoire en fonction des projets conçus avec les établissements scolaires. Pour l'année 2025-2026, 243 classes du territoire seront accueillies, soit environ 5 800 élèves.

Demandes de subvention de la part des associations pour la réalisation d'activités pédagogiques auprès des scolaires durant l'année 2025-2026 :

Arthropologia	5 500,00 €
Compagnie Candide	6 500,00 €
FDAAPPMA (Fédération de pêche)	7 000,00 €
FNE Rhône	18 250,00 €
LPO AuRA – Antenne Rhône	8 250,00 €
MNLE 69	26 750,00€
Randossage	1 500,00 €
TOTAL	73 750,00 €

Engagements par lettre de commande auprès d'autres associations et opérateurs d'éducation à l'environnement :

Structures partenaires	Montants des engagements
Agir pour l'eau	6 250,00 €
APIEU Mille Feuilles	2 250,00 €
Art nature connexion	9 750,00 €

Blick Photo	1 500,00 €
Cap sur le Rhône	1 500,00 €
Cueille & Croque	3 250,00 €
Génération Biodiversité	250,00 €
La Clé des mondes	750,00 €
La Renarde des Alpes	18 500,00 €
Mille Natures	12 500,00 €
Nature en Mont Pilat	15 750,00 €
Nature & Sens	500,00 €
Robins des villes	500,00 €
S'ortie	16 000,00 €
Tous à vélo	4 000,00 €
Compagnie Wakibus	8 500,00 €
TOTAL	101 750,00 €

Le Comité syndical vote favorablement à l'unanimité les demandes de subvention présentées et autorise Monsieur le Président à signer les Conventions Annuelles d'Objectifs ainsi que les lettres de commande permettant de mettre en œuvre les projets pédagogiques des scolaires avec chaque partenaire pour l'année 2025-2026.

5. Débat d'orientation budgétaire 2026

Monsieur le Président présente les éléments du rapport d'orientation budgétaire transmis en amont de la réunion :

- Présentation des grandes masses de l'exécution budgétaire 2025.
- Présentation des éléments d'analyse budgétaire.
- Discussion sur la base d'une première trame de budget de fonctionnement 2026, proposée par le Bureau, mettant en perspective les engagements sur projets et les dépenses à prévoir ou à arbitrer.

En tenant compte des engagements pris dans les projets co-financés (Observatoire Territorial de la Biodiversité, Programmes d'éducation à la nature), d'une projection de clôture budgétaire au 31 décembre 2025 et des dépenses utiles à mener à bien les missions habituelles de gestion de l'espace naturel ; le budget de fonctionnement 2026 serait en déséquilibre de 12 000 €.

Concernant les investissements, les dépenses délibérées sur deux projets en cours concernant la réfection de la salle pédagogique et l'étude programmatique sur la parcelle de l'île de la Table ronde à Solaize affecteront le budget 2026. Le solde d'investissement reporté prévisible couvrira le budget, en suréquilibre.

Le possible besoin futur de changement du tracteur est évoqué, compte tenu des pannes survenues en 2024 et 2025. L'équipe technique travaille actuellement à formuler des propositions en lien avec l'analyse des modes d'intervention sur l'espace naturel et qui seront présentées le moment venu.

Le Comité syndical acte unanimement que le Débat d'Orientation Budgétaire a bien eu lieu.

6. Délibération sur le montant de participation financière 2026 des membres

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire, Monsieur le Président propose de délibérer sur un montant de participation au budget de fonctionnement 2026 revalorisée de 2,5% par rapport à 2025, soit 535 973 €. Aucune participation des membres au budget d'investissement 2026 n'est envisagée.

Conformément à la répartition statutaire :

Membres	Part statutaire	Répartition 2025	Revalorisation à 2.5% pour 2026	
			Montant	Différence
Métropole de Lyon	72,00%	376 488 €	385 900 €	9 412 €
Département du Rhône	8,00%	41 832 €	42 878 €	1 046 €
Communes	20,00%	104 580 €	107 195 €	2 614 €
<i>Feyzin</i>	5,00%	26 156 €	26 810 €	654 €
<i>Grigny-sur-Rhône</i>	4,37%	22 851 €	23 422 €	571 €
<i>Irigny</i>	5,53%	28 907 €	29 630 €	723 €
<i>Millery</i>	0,67%	3 513 €	3 601 €	88 €
<i>Sérézin-du-Rhône</i>	0,48%	2 489 €	2 551 €	62 €
<i>Ternay</i>	0,98%	5 145 €	5 274 €	129 €
<i>Vernaison</i>	2,97%	15 519 €	15 907 €	388 €
Total des participations statutaires	100,00%	522 900 €	535 973 €	13 073 €

Après en avoir débattu, la participation des membres au budget de fonctionnement 2026 du SMIRIL fixée à 535 973 € est adoptée par le Comité syndical à 8 voix pour et 3 voix contre.

7. Formulation d'un avis sur le projet d'APPBHN à destination de la préfecture

La préfète du Rhône, en application de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP) 2020-2030, s'est engagée dans une démarche de renforcement du réseau d'espaces protégés du département. Cette stratégie vise à « préserver la richesse naturelle du territoire et à consolider la résilience de la biodiversité face aux pressions actuelles ». L'objectif 2030 est de placer 30% du territoire national sous protection.

Dans le cadre de cette stratégie, le site *îles et îlons du Rhône aval* fait partie du plan d'action départemental depuis 2022, les services de l'Etat (DDT) ayant par ailleurs fait le constat que l'arrêté préfectoral de protection de biotope (1991) défini sur 61 ha sur le sud de l'île de la Table ronde et une partie de la rive de Grigny-sur-Rhône était aujourd'hui obsolète.

En début de démarche les données écologiques existantes ont été transmises aux services de l'Etat ainsi que l'état de la fréquentation constatée sur l'espace naturel (diversités des pratiques, volumes, mésusages). En 2023, la DDT a proposé et animé trois réunions sous forme d'ateliers visant à entendre les différentes perceptions et attachements au site (élus, gestionnaire, pêcheurs, chasseurs, associations de défense de l'environnement...). Présentant une trentaine d'outils règlementaires de protection, les échanges de 2023 avaient fait conclure que l'arrêté de protection de biotope et d'habitats naturels était l'outil le plus opportun et équilibré à travailler.

Conformément aux articles L. 123-19 à L123-19-7 et R. 411-16 du code de l'environnement, le projet est soumis à la consultation des instances concernées ainsi qu'à une consultation publique. Le projet a été transmis fin octobre aux communes ainsi qu'au SMIRIL.

Le débat fait apparaître que la majorité des communes ont des questions d'ordre juridique concernant la rédaction de l'arrêté en l'état et ses conséquences. Les maires concernés attendent une réponse de la préfecture sur certains points avant de pouvoir adopter un avis. Monsieur le Président acte qu'il n'est pour l'instant pas possible de formuler un avis consensuel sur le projet actuel mais réitère l'intérêt d'arriver à un texte réglementaire uniformisé à l'échelle de l'espace naturel afin de garantir sa protection.